

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2015

L'an Deux Mille Quinze le vingt deux décembre à 16 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 16 décembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Madame BOMPARD Marie-Claude,

*Secrétaire de séance : M. RODRIGUEZ Romain*

Mme BOMPARD	Mme GRANDO	Mme FARJON-DEFONDS
M. RAOUX	Mme PLAN	Mme PETRINI-CAMILLO
Mme CALERO	Mme SIBEUD	
Mme LAVALLEE	M. DUMAS	
Mme NERSESIAN	M. MORAND	
M. MICHEL	M. MALAPERT	
Mme FOURNIER	Mme PECHOUX	
M. VASSE	Mm PLAZY	
M. MERTZ	Mme PONCET	
Mme MOREL-PIETRUS	M. RODRIGUEZ	
M. BEGUE	M. FIORI	

**Représentés(es) :**

M. MASSART par M. VASSE  
M. MARTIN par M. RAOUX  
M. POIZAC par Mme FOURNIER  
Mme BELLAPIANTA par M. MORAND  
M. ZILIO par Mme FARJON-DEFONDS

**Absents (es) :**

M. BESNARD

M. LAMBERTIN

Mme GUTIEREZ

Mme BOUCLET

**QUESTION N° 01 – ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Afin de désigner un Secrétaire de Séance, l'Assemblée est invitée à voter.

Candidature : M. Romain RODRIGUEZ

A l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

**Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Abstentions** : M. FIORI, Mme FARJON-DESFONDS (2 voix), Mme PETRINI-CAMILLO

**QUESTION N° 02 – TRAVAIL LE DIMANCHE – DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES AU TITRE DE L'ANNEE 2016**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

-donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- fixer à 5 le nombre de dimanches pour lesquels le repos hebdomadaire pour les commerces de détail, autres que l'automobile, sera supprimé au titre de l'année 2016 et correspondant aux dates suivantes :

les 10 janvier, 26 juin et les 04, 11 et 18 décembre 2016, soit 5 dimanches,

- fixer à 5 le nombre de dimanches pour lesquels le repos hebdomadaire pour les commerces de détail automobile sera supprimé au titre de l'année 2016.

Dès connaissance des dates retenues par le C.N.P.A., des arrêtés municipaux seront pris pour officialiser ces ouvertures dominicales.

- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Contre** : M. FIORI, Mme PETRINI-CAMILLO

**Abstention** : M. FARJON-DESFONDS (2 voix)